



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 25 juillet 2022

BOURSES TALENTS 2022-2023

Lancement des inscriptions pour les bourses Talents dans la fonction publique 2022-2023

Dans la continuité des allocations pour la diversité dans la fonction publique, les bourses Talents forment un dispositif d'appui essentiel pour l'égal accès à un emploi de la fonction publique. Elles ont pour objectif de soutenir financièrement les candidats qui préparent un concours de la fonction publique de catégorie A ou B en leur accordant une aide d'un montant de 2 000 euros, distribué en deux versements de 1 000 euros.

La campagne des bourses Talents 2022-2023 est ouverte jusqu'au 16 septembre 2022.

Les personnes éligibles à ce dispositif sont les suivantes :

- les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B, ainsi qu'à un emploi de magistrat ;
- les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément la préparation d'un ou plusieurs concours de la fonction publique et notamment ceux dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG) ;
- les étudiants inscrits à une formation à distance dans un organisme proposant des cours de préparation aux concours administratifs. Ces étudiants doivent être accompagnés par un tuteur, une charte de tutorat qui vient encadrer les obligations respectives de chacune des parties doit être obligatoirement jointe au dossier de candidature.

Critères d'attribution :

Les bénéficiaires des bourses Talents sont sélectionnés sous condition de ressources et de mérite :

- les ressources et charges familiales ne doivent pas dépasser les plafonds fixés chaque année par le ministère de l'enseignement supérieur (*arrêté du 5 août 2021 relatif au régime applicable aux bourses Talents dans la fonction publique*).
- le mérite du candidat est apprécié en fonction de sa situation particulière (lieu d'habitation et de scolarité en quartier de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale).

Les bourses Talents sont cumulables avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 septembre 2022 à 23h59 et les demandes se font exclusivement en ligne à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bourses-talents-campagne-2022-2023>

Pour tout renseignement, s'adresser à pref-scad-eco@moselle.gouv.fr

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser ces informations -

Contacts presse

Loïcia Lepage : 06 85 23 33 90

Carla Morel : 06 26 18 61 52

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle